La Chaux-de-Fonds, Mercredi 25 Janvier 1933. Bureaux : Rue de la Serre, 58. Quarante-huitième Année. — N° 4.

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE
· SUISSE ·

ORGANE de la CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, des CHAMBRES DE COMMERCE, des BUREAUX DE CONTROLE, des ASSOCIATIONS PATRONALES de l'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE et de la FIDUCIAIRE HORLOGÈRE SUISSE (Fidhor)

ABONNEMENTS:	Un an	Six mois
Suisse	Fr. 14.05	Fr. 7.05
Union postale	» 26.—	» 13.—

Majoration pour abonnement par la poste
Compte de chèques postaux IV b 426

Paraissant le Mercredi à La Chaux-de-Fonds
LES CONSULATS SUISSES A L'ETRANGER REÇOIVENT LE JOURNAL
Annonces: Publicitas, S. A. suisse de Publicité, 21, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds.— Succursales et agences en Suisse et à l'étranger

ANNONCES:
suisses 15 centimes, offres et demandes de places 10 centimes le millimètre, étrangères 20 centimes le millimètre.
Les annonces se paient d'avance.

La société de participations d'économie mixte.

La création de la Société générale de l'horlogerie suisse S. A. a eu pour effet d'attirer en Suisse l'attention d'une façon toute spéciale sur la société anonyme d'économie mixte. Il s'agit d'une institution très particulière à laquelle les juristes n'ont consacré jusqu'à maintenant, semble-t-il, qu'une attention insuffisante, bien qu'elle prenne une importance de plus en plus considérable au point de vue économique. En effet, les sociétés d'économie mixte ne possèdent que dans de rares pays un statut légal qui leur soit propre, bien qu'elles représentent une institution très différente des sociétés ordinaires. De graves inconvénients peuvent résulter, naturellement, de cette lacune qui est susceptible d'entraîner de sérieuses difficultés dans le fonctionnement de ces sociétés d'un nouveau type. Il paraît donc hautement désirable que le législateur intervienne pour donner à cette forme de société un statut juridique complet qui lui serait approprié. En effet, les textes légaux promulgués jusqu'à maintenant en la matière par quelques Etats ne paraissent être que des essais ne pouvant pas être à même de satisfaire aux multiples besoins d'organisations aussi complexes. Il faut d'ailleurs distinguer parmi ces dispositions légales celles qui confèrent à l'Etat le droit d'intervenir comme actionnaire dans certaines entreprises, des lois qui réglementent ces dernières et tentent de leur donner un statut légal. Ce sont celles-ci qui nous paraissent avant tout insuffisantes.

Parmi les grandes sociétés d'économie mixte qui ont été constituées ces dernières années, il y a lieu de mentionner, en sus de la Société générale de l'horlogerie suisse S. A., la Compagnie nationale du Rhône, dont les statuts prévoient une forte participation de l'Etat à cette entreprise de grande envergure qui a pour but d'exploiter les forces motrices de ce fleuve et d'en augmenter, dans une certaine mesure, la navigabilité. On peut d'ailleurs constater, d'une manière générale, que les entreprises d'économie mixte se développent particulièrement dans l'industrie de la houille blanche. On sait ainsi, par exemple, qu'en Suisse une très grande partie des usines d'électricité sont financées simultanément par des capitaux privés et publics. L'Italie nous donne également un exemple intéressant de société de participations d'économie mixte qui a été créée à la suite de la réorganisation dont a fait l'objet en automne 1931 la Banca commerciale italiana qui a remis toutes ses particapitions industrielles, d'un montant de 3 milliards de lires environ, à une société financière, la Societa Financiaria industriale, constituée avec le concours de l'Etat. En échange des valeurs qu'elle a cédées, la Banca commerciale italiana, qui ainsi est devenue une banque commerciale pure, a reçu une somme égale à leur prix d'achat, non pas en espèces mais en obligations à long terme émises par l'omnium et garanties inconditionnellement par l'Etat. La création de ce nouvel organisme a eu pour effet de faire dépendre toutes les grandes entreprises industrielles italiennes, fort nombreuses comme on le sait, fondées par la Banca commerciale italiana, d'une société de participations d'économie mixte. Les mesures prises ont ainsi assuré l'émancipation de l'industrie italienne de l'influence de la grande banque, tout en rendent plus liquide le bilan de la Banca commerciale italiana. Les entreprises d'économie mixte se sont également considérablement développées en Allemagne et d'une manière générale dans les pays de l'Europe centrale, qui offrent de nombreux exemples de cette collaboration des éléments publics et privés. Ainsi, en Autriche, la loi du 29 juillet 1919 sur les entreprises communautaires a permis à la commune de Vienne de devenir un actionnaire important des entreprises les plus diverses. En Europe occidentale, il y a lieu de signaler le cas de l'Angleterre qui a souscrit une part importante du capital-actions de l'Anglo-Persan Oil Co., dans le but de posséder une influence déterminante sur la politique du pétrole en Perse; la récente dénonciation par le Gouvernement persan de la convention signée avec cette compagnie a de nouveau attiré l'attention sur ce cas particulièrement intéressant d'économie mixte.

Il est indispensable de nettement distinguer les cas d'économie mixte de ceux de socialisation totale et d'économie collective proprement dite. La société d'économie mixte est une société anonyme dont les actionnaires sont non seulement des personnes physiques et morales privées, mais aussi des personnes juridiques de droit public. Par contre, il y a socialisation totale lorsque l'Etat s'attribue la propriété complète et immédiate de telle ou telle entreprise à la suite d'une procédure d'expropriation. Dans l'économie collective l'Etat intervient comme puissance publique pour réunir par la contrainte toutes les entreprises d'une industrie déterminée placées sous une direction centrale et nationale unique. Les industries allemandes du charbon, de la potasse, de l'électricité et des métaux indiquent de nombreux exemples de cette forme d'économie.

Il est relativement facile à l'Etat de procéder à des expériences d'économie collective de grande envergure, c'est-à-dire de syndiquer par la contrainte toutes les entreprises, si nombreuses soient-elles, d'une industrie déterminée même importante. La création d'un cartel, auquel celles-ci ont l'obligation légale d'adhérer, est le principal des moyens à sa disposition lui permettant d'atteindre ce résultat. Il rend possible la constitution d'une direction nationale unique, l'indépendance juridique des entreprises privées étant respectée. L'intervention de l'Etat agissant comme puissance publique se manifeste alors par la promulgation de dispositions réglementant le cartel et prévoyant l'obligation d'y adhérer. Il est à relever que la création de cette organisation n'exige aucune mise de fonds de la part de l'Etat puisqu'elle ne repose pas sur une base financière.

Si, par contre, l'Etat veut avoir une influence plus ou moins accentuée sur une industrie entière en recourant aux principes de l'économie mixte, c'est-à-dire en s'intéressant financièrement aux diverses entreprises de cette industrie, la situation se présente sous un aspect très différent. Pratiquement, l'Etat n'a guère la possibilité de s'intéresser à toutes les sociétés s'occupant d'une branche déterminée de la production et de participer ainsi à l'administration de chacune d'elles. L'organisation ainsi réalisée risquerait fort de manquer de cohésion et exigera l'investissement de capitaux considérables, sans tenir compte du travail technique important qui serait demandé aux représentants de l'Etat. La constitution d'une société de participations contrôlant toutes les entreprises d'une industrie déterminée donne le moyen de surmonter ces diverses difficultés. En sa qualité d'actionnaire de cette société de contrôle, l'Etat participe en fait à l'administration de tout le groupe dépendant d'elle. Cette manière de faire présente en outre l'avantage de permettre une adaptation satisfaisante de l'organisation mise sur pied aux diverses nécessités de chaque cas d'espèce. Ainsi, si l'intervention de l'Etat a avant tout pour objet de soutenir financièrement une industrie déterminée, il pourra non seulement souscrire des actions de la société de contrôle constituée, mais aussi des obligations et même éventuellement lui accorder une subvention à fonds perdu. Le cas échéant, des actions à vote plural pourront être remises à l'Etat, de telle manière que celui-ci conserve sur l'entreprise créée une influence déterminante.

On constate combien sont complexes les problèmes soulevés par les sociétés d'économie mixte. On comprend donc l'intérêt avec lequel les juristes, les économistes et les praticiens suivent le développement de la Société générale de l'horlogerie suisse S. A. qui constitue un cas particulièrement intéressant de société de participations d'économie mixte. Il est à relever que l'organisation de cette société paraît répondre particulièrement bien aux nécessités de l'industrie qu'elle a pour but d'organiser. L'intervention de l'élément public et de l'élément privé semble y avoir été réalisée dans une proportion satisfaisante permettant d'assurer leur collaboration dans l'intérêt général supérieur de l'industrie horlogère suisse.

Accord de clearing entre la Roumanie et la Suisse

Le 12 courant a été conclu entre la Confédération suisse et le Royaume de Roumanie un accord de clearing, qui se rapproche sensiblement de ceux conclus avec les autres pays.

Ce sont les banques nationales de la Suisse et de la Roumanie qui sont chargées d'opérer les compensations.

Les paiements et les versements à la Banque Nationale de Roumanie, de même que les paiements et les versements à la Banque Nationale Suisse auront lieu en lei, resp. en francs suisses. La conversion se fera sur la base du cours moyen du franc suisse à la cote officielle nationale de Roumanie.

Le débiteur suisse ou roumain n'est libéré de sa dette par le versement du montant de celle-ci auprès

BAGUETTES CALENDRIER
H. SAUTANTES
AUTOMATIQUES
MULCO 11, Régionaux, LA CHAUX-DE-FONDS

SERTISSAGES
EDGAR NICOLET
Travail consciencieux. Livraison rapide
Prix du jour
LA CHAUX-DE-FONDS, Montbrillant 3
TÉLÉPHONE 23.467

Mouvements baguette
3 et 4 1/4''' Eta, 3 3/4''' Fontainemelon, 4 1/4 et 4 3/4''' Peseux, 6 3/4''' Aurore, 8 1/2-12''' F. H. F. plats, ainsi que tous mouvements ronds et de forme, de 4 3/4 à 9 3/4''', en qualité soignée sont fournis par
BENOIT FRÈRES
Téléphone 22.735 LA CHAUX-DE-FONDS Rue du Parc 128

La meilleure Montre incassable
Dispositif „Incassable“ applicable à tout calibre existant de Fabriques d'ébauches.
Fabricants, Etablisseurs,
La montre „incassable“ est un tel progrès qu'elle s'impose de plus en plus.
Le dispositif breveté Marti (brevet allemand) transforme en montre incassable un **mouvement quelconque.**
C'est la solution parfaite de la protection des pivots fins et pierres de balancier contre **tous** les risques de casse, en cas de chute dans **n'importe quelle position.**
L'application de ce **dispositif incassable** ne modifie pas les formes et les proportions des organes principaux d'une montre de précision, consacrées par un demi-siècle de pratique.
Seul fabricant du dispositif:
Le Porte-Echappement Universel S. A.
137, rue du Parc, **La Chaux-de-Fonds.**

GROSSISTES!
Cherchez-vous des

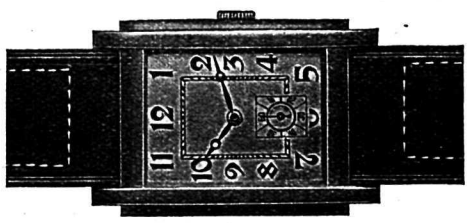

Montres de poche, système Roskopf
Véritable „Louis Roskopf S. A.“
„Petit Fils Roskopf“ et „Roskopf Enkel“
Roskopf mixtes, échappement ancre

Montres de poche, ancre réelle, de 16 à 19''', lépine et savonnette, haut. 22 et 26 douzièmes.
Idem en 16 size, mises à l'heure négative et tirette

Calottes bracelets 10 ½''', ancre, 7, 10 et 15 pierres, nickel, chromé, plaqué, argent, en toutes formes de boîtes.

Mouvements seuls, remontés prêts à mettre en boîtes:
10 ½''' ancre — 16 à 19''' ancre, 22/12 et 26/12 —
16 size négatifs, ancre — 16 size négatifs, mixtes, 19'''/AR.

Spécialités de montres pour automobiles, motocyclettes et bicyclettes
Chevalets, pendulettes, portefeuilles, montres d'aveugles, seconde au centre, avec et sans stop

Heures sautantes; automates; façon 8 jours
Colosses 24, 30, 36 et 42 lignes
Montres à clefs, à vis, chemin de fer
Montres maçonniques, pare-chocs, boules

Mouvements 8 jours pour compteurs
Porte-Echappements Roskopf et ancre
Etude et entreprise de calibres réservés
etc., etc.

(Ne vend qu'aux grossistes.)

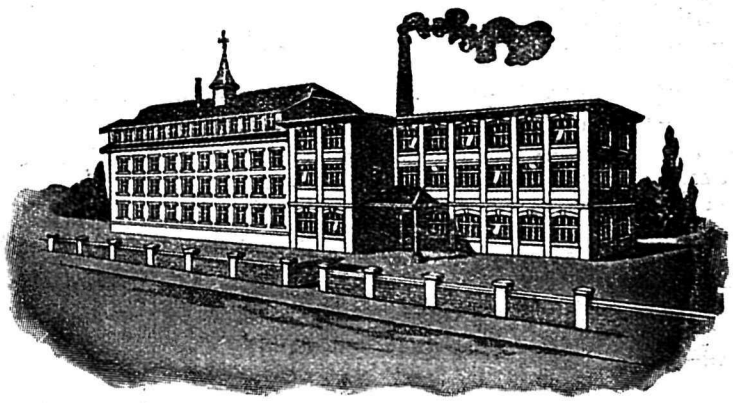

Etablissement fondé en 1902

Adressez-vous à la
SOCIÉTÉ HORLOGÈRE RECONVILIER (RECONVILIER WATCH C° S. A.)
à RECONVILIER (Suisse)

de la Banque nationale suisse ou de la Banque nationale de Roumanie que lorsque le créancier a reçu effectivement le montant intégral de sa créance.

La convention s'applique à toutes les créances résultant d'exportations de marchandises faites avant son entrée en vigueur.

Toutefois, les créances résultant d'exportations de marchandises dont la contre-valeur a été versée avant le 1er mai 1932 par un acheteur roumain en faveur d'un vendeur suisse auprès d'une banque ou d'un autre dépositaire en Roumanie, sont assimilées aux créances financières au sens de l'art. VII, chiffre 1 de l'accord et réglés selon les dispositions de l'art. VIII chiffre 3, soit:

Les montants versés à la Banque Nationale Suisse seront utilisés comme suit:

1) 45 % des versements seront passés au crédit du compte des créances suisses nouvelles en marchandises. Ce compte sert à payer les créances résultant de livraisons de marchandises dont l'entrée en Roumanie a eu lieu à partir du 1er octobre 1932, de même que toutes les créances en marchandises créées après l'entrée en vigueur de l'accord. Les paiements aux créanciers suisses auront lieu dans l'ordre chronologique des versements effectués auprès de la Banque Nationale de Roumanie.

2) 35 % des versements seront passés au crédit du compte affecté aux créances résultant de livraisons de marchandises dont l'entrée en Roumanie a eu lieu avant le 1re octobre 1932.

3) 10 % des versements seront passés au crédit du compte des « créances financières ».

4) 10 % mis à la disposition de la Banque Nationale de Roumanie.

Si, dans les relations d'affaires entre deux parties contractantes, dont l'une établie en Suisse et l'autre établie en Roumanie, la possibilité se présentait d'une compensation directe de créances résultant d'achats et de ventes réciproques, il sera loisible aux deux banques d'émission d'autoriser cette compensation.

L'accord est entré en vigueur le 25 janvier 1933 pour une durée provisoire de 3 mois et pourra être renouvelé de trois en trois mois par tacite reconduction. Au cas où l'une des parties contractantes désirerait y mettre fin, celle-ci devrait en aviser l'autre partie un mois au moins avant l'échéance de la durée de trois mois en cours.

Chronique financière et fiscale

Belgique. — Taxe de transmission et taxe de luxe.

Un arrêté en date du 13, publié au Journal officiel du 15 janvier 1933, relève de 2,20 à 2,50 % le taux de la taxe de transmission. Pour les marchandises sur lesquelles il est perçu une taxe de transmission forfaitaire unique de 4,40 %, le taux de cette taxe est porté à 5 %.

Le taux de la taxe de luxe est également augmenté de 8,80 à 9 %.

Ces augmentations sont entrées en vigueur le 16 janvier 1933.

Pays-Bas. — Taxe de luxe.

Le gouvernement néerlandais a l'intention d'établir une taxe de luxe sur une série de produits, dont entre autres les gramophones, la bijouterie, les pendules et réveils électriques, les montres à boîte d'or ou de platine.

Le taux serait de 10 % pour les produits nationaux et de 12 % pour ceux importés de l'étranger.

Contrôle de la marche des montres

Bureau officiel de contrôle de la marche des montres de La Chaux-de-Fonds.

Du 1er janvier au 31 décembre 1932, 140 montres furent contrôlées au bureau de notre ville, dont 113 en montres de poche 1re classe et 27 en montres-bracelets.

En 1931, le bureau contrôla les marches de 386 montres.

Les résultats obtenus durant l'année 1932 sont consignés, pour les deux catégories de montres précitées, dans les tableaux suivants:

	1re classe	Pourcentage	Montres bracelets
Montres observées	113		27
Bulletins délivrés avec mention « résultats de marche particulièrement bons »	56	49.6	—
Bulletins délivrés sans la mention	46	40.7	23
Echecs ou retraits	11	9.7	4

Genres de bulletins:	1re classe	Pourcentage	Montres bracelets
Français	86	84.3	1
Anglais	15	14.7	18
Allemands	1	1.—	4

1re classe.	Avec mention	Sans mention
1) MM. Juillard & Co., Cortébert Watch Co., La Chaux-de-Fonds	7	19
MM. Eberhard & Co., La Chaux-de-Fonds	5	6
M. Fernand Charpiot, La Chaux-de-Fonds	1	3
MM. Matthey-Tissot & Co., Les Ponts-de-Martel	*1	1
M. Gilbert Matthey, La Chaux-de-Fonds	—	2
M. Roger Schaller, La Chaux-de-Fonds	—	1
Technicum de La Chaux-de-Fonds Classe de réglage dirigée par M. Sautebin		
Divers élèves	**42	14
	56	46
Montres-bracelets:		
M. A. Eigeldinger fils, La Chaux-de-Fonds	—	18
Nouvelle Fabrique Election S. A., La Chaux-de-Fonds	—	3
M. A. Matthey-Jaquet, Fabrique Innovation, La Chaux-de-Fonds	—	2
	—	23

1) Au nombre des 26 montres de poche déposées par MM. Juillard & Co., Cortébert Watch Co, à La Chaux-de-Fonds, 13 bénéficièrent des dispositions relatives aux montres plus basses que 4,3 m/m dont 3 obtinrent la mention.

*) Montre chronographe compteur.

**) Dont 2 chronographes compteurs.

Pourcentage des exigences non satisfaites	Pour l'obtention de la mention 1) Nombre d'échecs	2) Pourcentage	du bulletin (échec) Nombre de pièces	3) Pourcentage
1re classe:				
Marche diurne moyenne	10	9.80	1	0.88
Variation moyenne	3	2.94	—	—.—
Plus grande variation	5	4.90	1	0.88
Différence du plat au pendu	2	1.96	1	0.88
Différence de V. H. à V. G.	4	3.92	—	—.—
Différence de V. H. à V. D.	10	9.80	—	—.—
Variation par degré centigrade de température	5	4.90	—	—.—
Erreur secondaire	13	12.74	—	—.—
Reprise de marche	10	9.80	1	0.88
Différence de H. H. à H. B.	7	6.86	—	—.—
Retraits	—	—.—	6	5.31
Arrêts	—	—.—	1	0.88
	69		11	
Montres-bracelets:				
Marche diurne moyenne	10	43.50	1	3.7
Plus grande variation	1	4.35	—	—.—
Plus grande différence entre deux marches dans les positions V. B., V. G., V. H., H. B.	23	100.—	2	7.4
Reprise de marche	—	—.—	1	3.7
	34		4	

1) Une pièce n'obtenant pas la mention pour plusieurs, compte pour autant d'échecs.

2) Pourcentage calculé par rapport au nombre de bulletins délivrés.

3) Pourcentage calculé par rapport au nombre de montres observées.

Commerce extérieur

Suisse.

Selon le rapport de la Direction générale des douanes, Section de la statistique du commerce, et considérées au point de vue de la valeur par jour ouvrable ,les importations et les exportations, en décembre 1932, sont restées au même point qu'en novembre, alors que, de novembre à décembre, elles présentent ordinairement un regain d'activité. La *valeur totale des importations* accuse un montant de 159,2 millions de fr., celle des *exportations*, un montant de 68 millions de fr.

Comparé à *décembre de l'année précédente*, le commerce d'importation a reculé, dans son ensemble, de 45,1 millions de fr. et le commerce d'exportation, de 24,8 millions de fr.

Le *déficit* de notre balance commerciale en décembre atteint *91,2 millions de fr.*, contre 86,7 millions en novembre et 111,6 millions de fr. en décembre 1931. Hormis ce dernier résultat, le déficit actuel de notre commerce extérieur est le plus grand qui ait été enregistré jusqu'ici.

Il convient de relever à ce propos que l'influence des prix a contribué à cet état de choses dans une mesure appréciable.

Des obstacles toujours plus grands s'étant opposés à l'échange de marchandises entre Etats, les influences saisonnières et les fluctuations économiques n'ont pu exercer leurs effets ou n'y sont parvenus que très difficilement. Aussi, dans différents domaines, les tendances favorables et les tendances opposées se sont-elles contrecarrées à tel point, que l'amélioration habituelle à cette époque de l'année — prise par jour ouvrable — n'a pu, en définitive, se faire sentir. Cela illustre, dans ses grandes lignes, la situation de notre marché d'exportation.

Si tant est qu'en tenant compte du nombre total des jours ouvrables des deux mois, le résultat des importations de décembre est, au point de vue de la valeur, à peu près le même qu'en novembre, il faut remarquer qu'en raison des modifications survenues dans les prix, ces importations ont été calculées à un prix quelque peu supérieur. Si l'on considère la moyenne générale, on se rend compte que le niveau du prix des marchandises importées a augmenté (augmentation de 4,1 % en valeur et recul de 6,4 % en qualité). Cette situation du marché d'importation doit être attribuée en partie aux fluctuations sur les marchés mondiaux des matières premières. En outre, on doit reconnaître qu'une certaine intervention, au profit de marchandises d'un prix relativement plus élevé, s'est produite dans la composition des catégories de marchandises importées.

Par jour ouvrable, le poids des marchandises importées en décembre accuse 259,753 quintaux métriques, contre 288,161 quintaux métriques en novembre. Pour apprécier le résultat actuel des importations, il faut encore tenir compte du fait que, pour des raisons de technique statistique, les chiffres ont été quelque peu forcés par rapport au mois de novembre.

***

Si l'on compare le résultat de notre commerce *extérieur en 1932* avec celui de 1931, il appert que la valeur des *importations* a fléchi de 488,5 millions de fr. (— 21,7 %) jusqu'à *1,762.7 millions de fr.* et celle des *exportations*, de 547,8 millions de fr. (— 40,6 %) jusqu'à *801 millions de fr. Le déficit de la balance de notre commerce extérieur* se monte ainsi à *961.7 millions de fr.* (54,6 % des importations non couvertes par les exportations), contre 902,4 millions de fr. (40,1 % des importations non couvertes) en 1931 et 801,4 millions de fr. en 1930. La passivité de notre commerce extérieur *n'a encore jamais été aussi grande* qu'en 1932, car la différence de 965,7 millions de fr. constatée en 1920 ne saurait servir de comparaison, parce qu'à cette époque les prix des matières premières et des denrées alimentaires les plus importantes étaient, sur les marchés mondiaux, plus de deux fois supérieurs à ceux d'avant-guerre. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que l'écart entre le prix des matières premières importées et celui des produits finis exportés a très sensiblement augmenté ces derniers mois, et que cet état de choses a contribué à la passivité actuelle de la balance commerciale.

Allemagne.

Les importations, durant l'année 1932, ont atteint 4,700 millions de Mk. contre 6,600 millions en 1931 et 10,400 millions en 1930, les exportations respectivement 5,700, 9,600 et 12,040 millions de Marks.

Le recul des importations par rapport à l'année précédente est de 8,5 % en quantité, de 30,5 % en valeur (prix des importations en baisse moyenne de 24 %), pour les exportations, les chiffres respectifs sont de 30 et 40 % (niveau des prix en baisse moyenne de 14 %).

Italie.

Les importations italiennes ont atteint en 1932 une valeur de 8,247 millions de lire et les exportations 6,796 millions, alors que, l'année précédente, les importations se chiffraient par 11,643 millions de lire et les exportations par 10,209 millions.

Le bilan commercial pour l'année 1932 est donc déficitaire d'environ 1,451 millions de lire.

Ecoles professionnelles

Ecole d'horlogerie de Genève.

Pendant l'année 1931-32, l'effectif a été de 98 élèves. Ce chiffre paraîtrait presque normal s'il ne comprenait pas les 30 chômeurs qui ont profité de leurs loisirs forcés pour se perfectionner dans une partie de l'horlogerie ou de l'électricité. La plupart sont d'anciens élèves connaissant les nombreuses ressources offertes par les différents ateliers; ils comprennent fort bien qu'ils ont tout avantage à parfaire leur savoir.

HUGUENIN FRÈRES & Co, LE LOCLE

Fabrique „NIEL“

Créateurs de la **« Mignonnette »**, présentent leur importante collection :

Toutes grandeurs – toutes formes – tous décors – tous métaux.

Dispositif d'ouverture breveté.

Grossiste anglais

cherche nouveautés et montres en tous genres, bon marché et bon courant. Paiement comptant.

Offres sous chiffre **P 2013 C** à **Publicitas Chaux-de-Fonds.**

OFFICE FIDUCIAIRE

Dr F. SCHEURER & Cie

NEUVEVILLE Tél. 46 — 76-2 N — **NEUCHATEL** Tél. 4.19

Représentant

d'une maison française en **articles bijouterie pour l'Italie** désirerait s'adjoindre **collection montres suisses** bonne qualité

Faire offres sous chiffre **P 4252 C** à **Publicitas La Chaux-de-Fonds.**

Laque de Chine

Application de véritable laque de Chine, indo-chinoise garantie sur facture.

Travaux sur boîtes de montres et objets d'art.

Adressez-vous chez
Robert-Delachaux
Temple Allemand 71
La Chaux-de-Fonds.
Téléphone 24.314.

Fd. et Ad. Droz

Parc 91
La Chaux-de-Fonds

livrent avantageusement mouvements 4 lig. ovales et 3 3/4 lig rectangles, ancre,

105×16 mm.

9,8 ×14 mm.

Qui s'intéresserait à

mouvements 10 1/2 et 4 3/4 lig. cylindre.

Offres sous chiffre **L 20076 U** à **Publicitas La Chaux-de-Fonds**

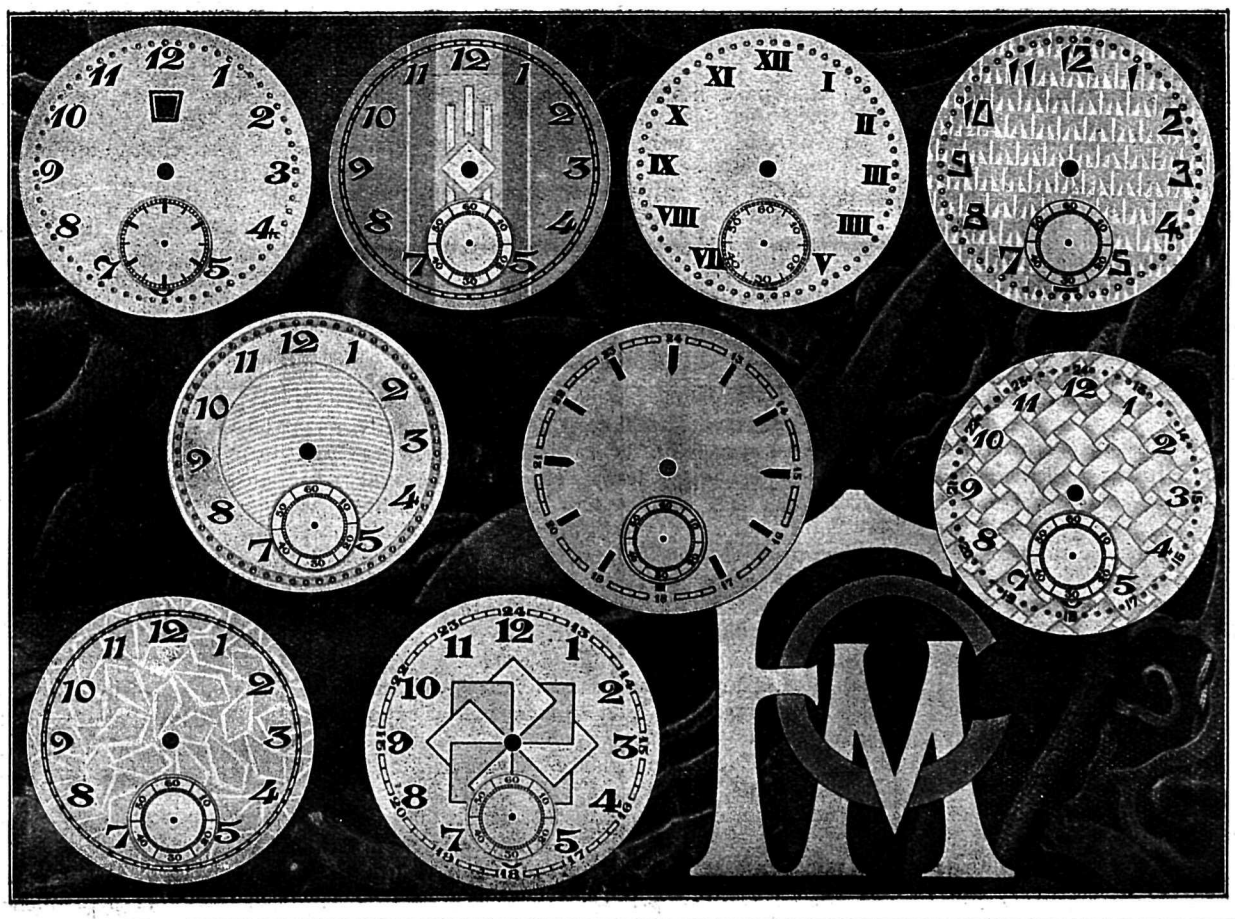

Mouvements ancre

5 1/4, 6 1/2, 8 3/4, 10 1/2 lig.

sont livrés avantageusement par

Ogival Watch

CHAUX-DE-FONDS

R. BRANDT. Téléph. 22.431

Grossistes

Fabrique très bien organisée pour livraison de montres et mouvements ancre et cyl. 8 3/4, 10 1/2, 12 et 13 lig. et cyl. 16/18 lig. 3/4 plat. Se recommande.

Prix très avantageux et qualité des plus sérieuses.

Demande sous chiffre **P 2130 J** à **Publicitas St.-Imier.**

On cherche à acheter

1 lot de poulies, en 2 pièces.

Faire offres sous chiffre **P 2058 C** à **Publicitas La Chaux-de-Fonds.**

Les 98 élèves se répartissent de la façon suivante: 52 confédérés (53,1 %), 28 genevois (28,6 %), 11 étrangers nés ou établis depuis plus de 10 ans à Genève (11,2 %) et enfin 7 étrangers (7,1 %).

Sur la totalité, 15 suivent les divers programmes de technicien-horloger, repasseur ou régleur, 18 celui d'horloger-rhabilleur, 13 de constructeur-électricien, 11 de mécanicien-horloger, outilleur ou faiseur d'étampes, 1 seul acheveur et 2 poseuses de spiraux, qui ont terminé leur apprentissage, 5 négociants en horlogerie et 32 ont suivi des cours de perfectionnement.

Rien de nouveau à signaler dans l'enseignement à l'atelier.

La classe des remontoirs et cadratures a été suivie par des élèves de 2e année, qui se sont tous donné beaucoup de peine.

Les experts sont très satisfaits du travail accompli dans la classe des rouages.

Plusieurs chômeurs ont suivi l'enseignement de ces deux dernières classes, les uns pour se perfectionner sur le pivotage, les autres sur l'achevage de l'échappement.

La classe de repassage et réglage a compté peu d'élèves réguliers, mais elle a eu constamment des ouvriers horlogers chômeurs venus compléter leurs connaissances sur le réglage.

Malgré l'état actuel du commerce et de l'industrie, nous avons toutes raisons de croire que, dans quatre ans, durée nécessaire pour former un horloger, la main d'œuvre fera certainement défaut. Il y a cependant une branche de l'horlogerie qui est toujours beaucoup moins atteinte par le chômage, c'est celle du rhabillage. Il ne faut pas croire qu'un ouvrier horloger travaillant le neuf peut devenir rhabilleur du jour au lendemain, la plupart des ouvriers spécialisés sur une partie surtout sont inaptes à réparer une montre et encore bien plus une pendule. La difficulté de trouver de bons horlogers-rhabilleurs était si grande des dernières années, que nos commerçants préfèrent engager des ouvriers étrangers. L'Association centrale des horlogers Suisses a même demandé à l'Office fédéral des arts et métiers et du travail à Berne, d'accorder des permis de séjour à ceux qui venaient en Suisse.

Dans toutes nos écoles suisses qui sont spécialisées pour former l'ouvrier travaillant en fabrique et obligé de gagner sa vie au sortir de son stage, on n'apprend pas à connaître la pendule. Pour cet enseignement, il faut une classe spéciale, outillée pour le rhabillage. L'Ecole d'Horlogerie de Genève a le privilège d'en avoir une depuis plusieurs années.

La classe de mécanique horlogère s'est aussi ressentie de la crise. Il semblerait logique que, dans une époque de mécanisation à outrance comme la nôtre, cette classe dût regorger d'élèves. Il n'en est rien, car le public ne se rend pas compte de ce que l'on y enseigne. La section des faiseurs d'étampes est accessible non seulement aux élèves de l'Ecole, mais à tout mécanicien désireux de se perfectionner dans cette spécialité. Poinçons et matrices pour le découpage ou l'emboutissage ne sont pas exclusivement employés en horlogerie. Prenez n'importe quel objet de métal, appareil de T. S. F., mécanismes de compteurs, jouets ou ustensiles de ménage, vous y verrez presque toujours une pièce découpée ou emboutie.

La classe des ébauches mécaniques de la montre où se forment les outilleurs et dans laquelle les techniciens-horlogers exécutent leur travail de fabrication mécanique, donne une excellente impression. Les travaux exécutés sont d'une parfaite tenue.

St-Croix et ses industries *)

L'ouvrage qui vient de paraître sous ce titre, est dû à la plume doublement autorisée de M. Robert Jaccard; il appartenait, en effet, à un enfant de Ste. Croix qui est en même temps un économiste, d'écrire ce livre qui n'est pas seulement une savante étude historique, mais aussi un monument élevé au génie patient et inventif de la population de Ste. Croix, et, par extension, de celle du Jura Suisse. On trouvera, dans ce livre, la réponse à une question posée dans la préface par M. le conseiller d'Etat F. Porchat. « Comment la plus grosse agglomération industrielle vaudoise a-t-elle pu naître, puis se développer, dans ce haut pays, admirable du point de vue touristique, mais longtemps privé de ce qui semble indispensable à l'esprit industriel? ». L'auteur a bien atteint les deux buts qu'il s'était proposé, à savoir contribuer à l'étude de l'économie du Jura vaudois et retracer l'histoire des principales industries de Ste. Croix, mais en plus, il a obéi à un sentiment d'amour filial, pour sa petite patrie jurassienne.

Les lecteurs attentifs dégageront probablement trois phases dans l'évolution de Ste. Croix. C'est d'abord celle de l'industrie autochtone, utilisant le minerai et le bois existant sur place. Puis c'est l'importation de fabrication déjà existantes ailleurs: dentelles, horlogerie, boîtes à musique. Enfin, c'est la mise au point sur place de perfectionnements des industries importées (horlogerie ou boîtes à musique) ou la création de fabrications nouvelles, telles par exemple, les machines qui parlent et celles qui écrivent.

Cette évolution résulte d'une succession de périodes alternantes de prospérité, puis de misère. Au cours de ces dernières, on cherchera leurs causes. On proposa des remèdes. Il est intéressant de constater que causes et remèdes sont pareils à ceux indiqués à propos de la crise économique actuelle.

Ainsi, l'industrie domestique de la dentelle de Ste. Croix fut victime du développement des métiers mécaniques.

Il y a environ cent ans (1837) les autorités de Ste. Croix allouaient des prêts sans intérêts ou à des taux réduits à des industriels et ouvriers pour implanter dans le village la fabrication de la montre complète. Les pouvoirs publics cantonaux reçoivent aujourd'hui des demandes de prêts analogues.

La fabrication des pièces détachées faisait dépendre Ste. Croix des centres de livraisons des montres finies. Aujourd'hui, le même problème a retrouvé son acuité sur le plan international.

Ces quelques mentions suffisent sans doute à témoigner de l'intérêt documentaire et philosophique offert par l'étude de M. Jaccard sur Ste. Croix et ses industries. L'auteur, dans ses Remarques finales, se défend de titer des conclusions. Il a exposé des faits. Il en dégage trois: Ste. Croix doit son développement à son industrie d'exportation; celle-ci a prospéré grâce à l'esprit de collaboration de toute une population; la prospérité est toujours revenue après les crises, c'est là une raison d'espérer aujourd'hui.

Nous sommes heureux de pouvoir présenter et recommander au public cette très intéressante monographie historique et économique faite par un auteur ayant à la fois l'amour de la chose dont il parle et la volonté de l'étudier en toute objectivité.

*) *Sainte-Croix et ses industries. — Notice historique publiée sous les auspices de la Société Industrielle et Commerciale de Ste. Croix, par Robert Jaccard, Dr. ès Sciences économiques, Secrétaire de l'Union suisse des Arts et Métiers. — Prix: broché fr. 5.—, port non compris.*

Informations

Avis.

La maison

Arnold Fischer, à *Niederuzwil* (

est en faillite. Les créanciers sont priés de nous envoyer le relevé de leur compte en triple, au plus vite, afin que nous puissions produire dans les délais.

— Nous mettons en garde contre:

Beda, E., Locarno,
Berger, Wilhelm, Binningen,
Sauter, A. & Co., Panama.

— On est prié de se renseigner avant d'entrer en relations avec:

BPUNTSK CHPTRK AGTVK
et
FVRKSAAS HPAP BVHGU.

L'Information Horlogère Suisse
La Chaux-de-Fonds. Rue Léopold Robert 42.

Douanes

Roumanie. — Traité de commerce.

Un accord commercial a été signé ces jours à Berne avec la Roumanie. Le début des négociations remonte à une période déjà assez éloignée et ce n'est que ces derniers temps que celles-ci ont pu être menées à une cadence plus accélérée. Il a été possible d'obtenir, pour l'exportation suisse de montres en Roumanie, des facilités appréciables, en matière de douane, en ce qui concerne les articles d'horlogerie, comme on pourra le constater d'après l'extrait ci-dessous:

	Unité de perception	Droits en lei Nouveau traité	Droits en lei Anciens droits
Pos. 1541. Montres de poche:			
a) à boîte en métal commun	*pièce*	15	24
b) à boîte en métal commun, argenté ou doré	»	20	30
c) à boîte en argent, aussi dorée, en nacre, en ivoire ou en écaille	»	40	56
d) à boîte en or ou platine, ornée ou non de pierres précieuses	»	150	300
ex 1543 Parties et accessoires pour montres de poche:			
— boîtes de montres brutes ou finies:			
a) en métal commun, aussi argentées ou dorées	*pièce*	2	
b) en argent, aussi argentées ou dorées	»	15	
c) en or ou en platine, ornées ou non de pierres précieuses	»	100	

Les négociateurs ont pu faire admettre la note suivante en ce qui concerne la reconnaissance du contrôle suisse:

« *Note:* Les montres de poche, ainsi que les boîtes « de montres en métaux précieux, munies du poinçon national suisse, ne seront pas soumises, à l'importation en Roumanie, à un nouveau contrôle ».

Il va sans dire que les négociateurs ont également abordé la question des contingentements récemment introduits en Roumanie. A ce sujet, le Gouvernement roumain s'est engagé à laisser entrer les marchandises suisses — qui, dans ce but, doivent être accompagnées de certificats d'origine — sans limitations, ni restrictions; il demeure néanmoins nécessaire d'obtenir à cet effet des autorisations qui, cependant, doivent être délivrées par l'autorité compétente dans le plus court délai. Il est en outre prévu que pour les branches dont l'exportation se compose de nombreux petits envois, des simplifications dans l'application du contingentement doivent intervenir un accord entre le Gouvernement suisse et le Gouvernement roumain devant intervenir sur la base de propositions précises des intéressés, qui auront à appuyer leurs demandes sur des cas concrets. Les dispositions ci-dessus n'intéressent cependant pas l'horlogerie, étant donné que jusqu'ici les montres ne sont pas soumises au contingentement en Roumanie.

Au cours de ces mêmes négociations, un accord de clearing avec la Roumanie a également été mis sur pied; des renseignements plus précis à ce sujet sont donnés plus loin dans le présent numéro.

Aussi bien l'accord commercial que la convention de clearing sont entrés en vigueur le *25 janvier 1933* pour une période provisoire de trois mois avec possibilité de tacite reconduction de trois en trois mois.

Registre du commerce

Raisons sociales:

Enregistrements:

12/1/33. — *Joseph Voumard* (de Tramelan-dessous), horlogerie-bijouterie, orfèvrerie, optique, etc., Grand'Rue 31, Villeneuve.

Modifications:

10/1/33. — La soc. n. coll. « Wuilleumier & Chatelain » est dissoute. Actif et passif sont repris par *Adrien Chatelain* (de Tramelan-dessus) fabrication et vente d'horlogerie, Rue du Midi 16, Tramelan.

12/1/33. — *Fabrique d'ébauches de Fleurier S. A.*, Charles Jéquier-Borle, Paul Jéquier, William Borle et Jean Jéquier, démissionnaires, cessent de faire partie du Cons. adm.; leurs signatures radiées. Le cons. adm. est composé de Samuel Jéquier, de Fleurier, présid., Virgile Juillerat, du Chatelat, vice-présid.; Philippe Jéquier, de Fleurier, secrét., les deux premiers signant collectiv. à deux, le dernier individuellement.

16/1/33. — *Gravure S. A. Erlach*, Albert Meyer est sorti du Cons. adm. et remplacé par Otto Furrer, de Zollikofen, sign. comme directeur collect.

17/1/33. — La raison sociale « Emil Kessler, Fabrikation der Lubin Uhr (Lubin Watch) », à Bienne, est modifiée en celle de *Emil Kessler-Béguelin* et le siège transfére à la rue Gurzelen 25.

16/1/33. — *Paul Jeanneret-Huguenin*, fabrication d'assortiments à ancre en tous genres, Cernier. Le chef de cette maison et son épouse Alice-Marcella née Huguenin-Bergenat ont adopté le régime de la séparation de biens. (Ccs. 241 ss.).

17/1/33. — *Invicta Société anonyme (Invicta Aktiengesellschaft) (Invicta Ltd)*, horlogerie, etc., La Chaux-de-Fonds. Le cap. soc. est réduit à 500,000 fr. Ont été nommés fondés de pouvoirs et sign. collect. à deux: Jeanne Nordmann, de Starrkirch, Ernest Link, de La Chaux-de-Fonds; les admin. Henri-Robert Dreyfus, Georges-Raphaël Blum et Paul-Maurice Blum et le fondé de pouvoirs Gabriel Picard, déjà inscrits, signeront dorénavant collectiv. à deux.

Radiations:

16/1/33. — *Wultschleger & Cie*, soc. n. coll., orfèvrerie et argenterie, etc., Olten.

17/1/33. — *Auguste Buèche*, fabricant de tiges et taillages d'acier, Court.

Manufacture de Boîtes de montres
Vve Paul BOUVIER, St-Ursanne

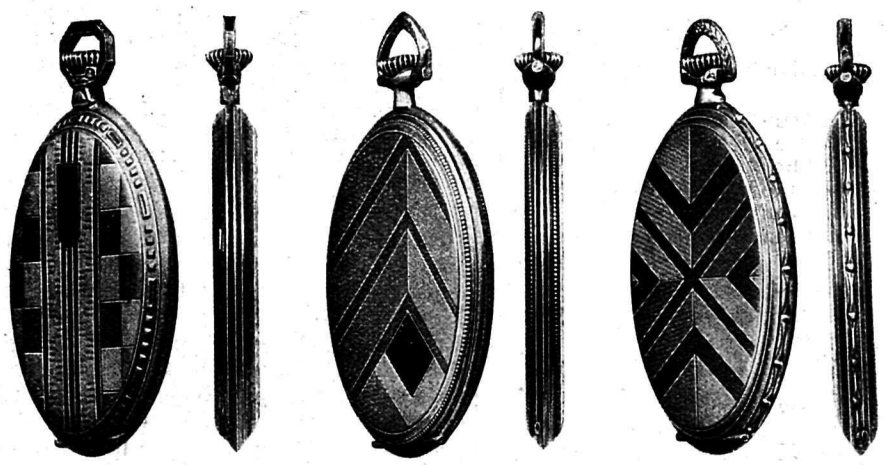

Quelques modèles en lépines fantaisies plates, extra-plates

Exécution métal chromé, métal plaqué galvanique et plaqué or laminé

P 213-1 P

SOCIÉTÉ DE
BANQUE SUISSE
LA CHAUX-DE-FONDS
Capital-action et réserves: Fr. 214.000.000.—

Toutes opérations de Banque et de Bourse

Garde et gérance de titres
Encaissement de coupons

Location de compartiments de Coffres-forts (Safe-Déposit)

Riblages et Achat de Cendres aurifères

Achat et Vente
de matières d'or, d'argent et de platine 96-1 C

Banque Fédérale S. A.
La Chaux-de-Fonds

FONDATION 1863

SIÈGE CENTRAL ZÜRICH

Toutes opérations de Banque

Ressorts
pour petites montres depuis 2¾'''
pour montres de poche
pour montres 8 jours

INSTALLATION ULTRA-MODERNE
FABRIQUE DE RESSORTS
PAUL DUBOIS, CORGÉMONT

Maison d'horlogerie disposant d'une importante organisation de vente
accepterait stocks
en consignation pour la France et l'Espagne.
Marchandise fraîche seulement, qualité moyenne et soignée.
Adresser offres sous chiffre **P 2098 C** à **Publicitas La Chaux-de-Fonds.**

Pour fabricants de boîtes
Occasion exceptionnelle:
Outillage complet pour la fabrication des mignonnettes, grandeurs 10½, 8¾, 6¾, 5¼ lig.
A céder avantageusement.
Adresser demande à **Paul Gilles**, 2, rue Dubois-Melly, **Genève.**

LAPIDAGE
UN SEUL SYSTÈME DE MACHINE
UN SEUL PROCÉDÉ
permettent de lapider et glacer les facettes de toutes formes et tous métaux
Seul constructeur: **Gaston JORNOD,** ingénieur
Rue de la Scie 2 **GENÈVE**

Fabricants, Exportateurs.
Vous faites de superbes montres avec mes mouvements
17 lig. 14/12
16 rubis, fournitures 1re qualité
Prix avantageux.
Horlogerie **A. Dubied**
Chaux-de-Fonds Tél. 22.374

Etats-Unis
Eventuellement pour l'Exposition Universelle de CHICAGO, 1er juin 1933, toutes les nouveautés en montres, mouvements et tous ce qui pourrait intéresser le marché des Etats-Unis.
Faire offres sérieuses à **case postale 16087, Villeret.**

Nous demandons offres pour
mouvements seuls
16 lig. ancre, qualité courante, bascules et à vue, hauteur 22 à 24 douzièmes, en 7, 10 et 15 rubis, spiral plat. Echantillons avec derniers prix et délai de livraison.
Faire offres à **case postale 11.630, Soleure 3.**

DUROCROM
BIENNE
CHROME par procédé moderne
Travail soigné
Téléphone 43.30
Marché-Neuf 32 a
SPÉCIALITÉ: **BOITES et COURONNES**

CAPITAUX
sont demandés par fabrique rattachée à UBAH, ayant travail. — Eventuellement association.
Offres sous chiffre **P 2087 C** à **Publicitas La Chaux-de-Fonds.**

Fabricant
livrant tous genres de montres-bracelets 8¾, 10½ en 12 lig. ancre, en tous métaux, cherche encore quelques preneurs sérieux. Livre également mouvements seuls. Articles de toute confiance. Prix très avantageux.
Avant de sortir vos commandes demandez offres à **case postale No. 17.953, Les Breuleux.**

Faillites.

Etat de collocation:

Faillie: Soc. n. coll. *Emile Grisel et Cie*, fabrique d'aiguilles, Bel-Air 20, La Chaux-de-Fonds.
Délai pour action en opposition: 28 janvier 1933.

Révocation de la faillite:

12/1/33. — *Schaya Schulem*, fabricant d'horlogerie, La Chaux-de-Fonds.

Concordat.

Prolongation du sursis concordataire.

Le sursis accordé à *Linder frères*, atelier de sertissages, Moutier, est prolongé de 2 mois, soit jusqu'au 29 mars 1933, l'assemblée des créanciers reportée au 20 mars 1933.

Dessins et Modèles

Radiations:

No 40428. 14 mars 1927. — 30 dessins. — Boîtes de montres.
No. 33557. 1er avril 1922. — 1 modèle. — Fermoir à pression pour ruban ou cuir de montre-bracelet
No. 33576. 8 avril 1922. — 1 modèle (solde de 3). — Calibres de montres.
No. 40508. 1er avril 1927. — 50 dessins. — Fils émaillés de couleur, servant aux décors de boîtes de montres.
No. 40511. 1er avril 1927. — 6 modèles. — Montres décorées.
No. 40512. 1er avril 1927. — 1 modèle. — Boîte de montre.
No. 40537. 6 avril 1927. — 5 modèles. — Cadrans décorés.
No. 40544. 7 avril 1927. — 1 modèle. — Pendulette.
No. 40572. 13 avril 1927. — 6 modèles. — Boîtes de montres décorées.
No. 40596. 13 avril 1927. — 1 modèle. — Horloge servant d'enseigne.
No. 28370. 9 août 1917. — 2 modèles. — Calibres de montres.
No 33666. 5 mai 1922. — 1 modèle. — Calibre de montre de poche.
No 33674. 6 mai 1922. — 2 modèles. — Coffrets pour mécanismes d'oiseaux chanteurs sur lesquels est adapté une montre.
No 33683. 8 mai 1922. — 2 modèles. — Coudes articulés de tubes acoustiques pour machines parlantes.
No 40648. 2 mai 1927. — 2 modèles. — Pendulettes miniatures.
No 40680. 9 mai 1927. — 4 modèles. — Calibres de montres.
No 40701. 14 mai 1927. — 2 modèles. — Calibres de montres.
No 40703. 14 mai 1927. — 1 dessin. — Emballage de ressorts.

Brevets d'invention

Enregistrements:

Cl. 71 e, No. 156799. 8 juin 1931, 18 1/4 h. — Montre. — *Bruno Beist*, magasin d'horlogerie, Hohepfortestrasse 61, Magdebourg (Allemagne). Mandataire: Bovard et Co., Berne.

Cl. 71 d, No. 156800. 10 janvier 1931, 18 h. — Huilier pour levée d'ancre. — *Assortiments « La Concorde » S. A. Succ. de Chs. & Ls. Huguenin*. 29, Rue de la Concorde, Le Locle (Suisse). Mandataire: Walter Moser, Bienne.

Cl. 71 d, No. 156801. 13 mai 1931, 18 h. — Mouvement d'horlogerie. — *Marcel Vuilleumier*, Le Sentier (Vaud, Suisse). Mandataire: A. Bugnion, Genève.

Cl. 71 d, No. 156802. 26 août 1931, 18 1/2 h. — Axe de balancier avec double plateau. — *Tavannes Watch Co., S. A.*, Tavannes (Suisse). — Mandataires: Bovard et Cie., Berne.

Cl. 71 c, No. 156803. 11 août 1930, 18 h. — Montre à remontage automatique. — *Etablissements Léon Hatot, Société Anonyme*. 12, Rue du Faubourg Saint Honoré, Paris (France). Mandataire: A. Bugnion, Genève. — « Priorité: France, 11 janvier, 21 février, 13 juin 1930 ».

Cl. 71 e, No. 156804. 9 juin 1931, 18 1/2 h. — Montre à remontage automatique. — *Fabrique des montres Wyler S. A., La* Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataires: Bovard et Cie., Berne.

Cl. 71 e, No. 156805. 9 juin 1931, 18 1/2 h. — Encliquetage de sûreté pour pièce d'horlogerie. — *Fabrique des montres Wyler S. A.*, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataires: Bovard & Cie., Berne.

Cl. 71 e, No. 156806. 24 juillet 1931, 22 h. — Pièce d'horlogerie. — *Automatic E. M. S. A.*, 11, Rue des Régionaux, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire: A. Bugnion, Genève.

Cl. 71 f, No. 156807. 8 mai 1931, 18 h. — Boîte de montre hermétique. — *Taubert et fils*, 10, Pêcheries, Genève (Suisse). Mandataire: A. Bugnion, Genève.

Cl. 71 f, No. 156808. 11 juillet 1931, 14 1/4 h. — Mouvement d'horlogerie. — *Aegler, Société Anonyme, Fabrique des montres: Rolex & Gruen Guild A.*, Bienne (Suisse). Mandataire: A. Bugnion, Genève.

Cl. 71 f, No. 156809. 26 mars 1932, 9 h. — Pendule. — *Georges Leuba*, horloger, 11, Avenue Hôtel de Ville, Le Locle (Suisse).

Cl. 94, No. 156831. 3 août 1931, 18 3/4 h. — Bracelet. — *Etablissements Ed. Jaeger S. A.*, 2, Rue Baudin, Levallois-Perret (Seine, France). Mandataires: Bovard et Cie., Berne.

Cl. 71 a, No. 158295. 19 septembre 1931, 11 1/2 h. Barillet. — *Amida S. A.*, fabrique d'horlogerie. Grenchen (Suisse). Mandataire: Werner Schäffer, Berne.

Cl. 71 c, No. 158296. 7 septembre 1931, 20 h. — Procédé de décoration de pièce d'horlogerie ou de bijouterie et pièce d'horlogerie ou de bijouterie décorée obtenue au moyen de ce procédé. — *Paul Gasser* et *Charles Botta*, 9, Rue J.-J. Rousseau, Geneve (Suisse). Mandataire: A. Bugnion, Genève.

Cl. 71 e, No. 158297. 11 juillet 1931, 14 1/4 h. — Pièce d'horlogerie à remontoir. — *J.-E. Courvoisier et M. Chaumontet*, 22, Rue Neuve du Molard, Genève (Suisse). Mandataire: A. Bugnion, Genève.

Cl. 71 e, No. 158298. 17 novembre 1931, 18 1/2 h. — Montre-bracelet. — *Ellis Bernard Rook*, 16 Station Street, Chatteris (Cambridgeshire, Grande-Bretagne). Mandataire: H. Kirchhofer ci-devant Bourry-Séquin et Co., Zurich.

Cl. 71 f, No. 158299. 4 septembre 1931, 16 h. — Mouvement de montre de forme. — *Henri Colomb*, Tavannes (Suisse). Mandataires: Bovard et Cie., Berne.

Brevets additionnels:

Cl. 71 e, No. 156948 (151395). 4 novembre 1930, 20 h. — Montre-savonnette. — *A. & E. Wenger*, 10, Quai de la Poste, Genève (Suisse). Mandataires: Imer et de Wurstemberger ci-devant: E. Imer-Schneider, ingénieur-conseil, Genève.

Cl. 71 f, No. 156949 (129638). 10 juillet 1930, 18 h. — Palier pour mouvements d'horlogerie. — *Tavannes Watch Co. S. A.*, Fabrique d'horlogerie, Tavannes (Suisse). Mandataires: Bovard et Cie., Berne.

Radiations:

Cl. 71 e, No. 146601. — Montre 24 heures.
Cl. 71 e, No. 124789. — Remontoir pour montre.
Cl. 71 e, No. 129637. — Remontoir pour montre.
Cl. 71 e, No. 131146. — Mouvement de montre, possédant un mécanisme de remontoir et de mise à l'heure à tirette.
Cl. 71 e, No. 142792. — Remontoir à tirette sur montre système Roskopf.
Cl. 71 f, No. 136.969. — Boîte de montre.
Cl. 72 c, No. 137516. — Mécanisme à actionner électro-magnétique.
Cl. 73, No. 146043. — Procédé de fabrication de boîtes de montres.
Cl. 85 a, No. 142524. — Machine à affûter les forets.
Cl. 85 a, No. 152961. — Procédé et dispositif pour former et rendre rugueuse une surface abrasive aux meules en diamant massif.
Cl. 85 b, No. 142525. — Procédé pour la fabrication de meules et meule fabriquée suivant ce procédé.
Cl. 94, No. 148565. — Fermoir de bracelet.
Cl. 95, No. 152965. — Briquet de poche.
Cl. 71 a, No. 149135. — Barillet spécialement pour mouvement de montre.
Cl. 71 c, No. 125518. — Mouvement de montre Roskopf à seconde.
Cl. 71 e, No. 138641. — Montre briquet.
Cl. 71 f, No. 120298. — Boîte de montre.
Cl. 71 f, No. 132071. — Pièce d'horlogerie.
Cl. 71 f, No. 138645. — Pièce d'horlogerie.
Cl. 71 f, No. 154568. — Montre.
Cl. 71 f, No. 154569. — Montre-savonnette.
Cl. 73, No. 120035. — Procédé et outil pour le sertissage des pierres dans les platines de mouvement de montres.

COTES

24 janvier 1933

Métaux précieux

Argent fin en grenailles	fr. 61.— le kilo
Or fin, pour monteurs de boîtes	» 3500.— »
» laminé, pour doreurs	» 3575.— »
Platine	» 6.30 le gr.

Boîtes or et bijouterie, Cote N° 3 en vigueur dès le 7 juin 1929.

Cours du Diamant-Boart:

Prix de gros en Bourse au comptant.

	Par carat
Qualités ordinaires	fr. 3.70 — 3.90
Grain fermé, petit roulé	» 4.00 — 4.20
Boart Brésil	» 4.30 — 4.70
Eclats	» 3.20 — 3.70

Cours communiqués par:
J.-K. Smit & Zonen, Amsterdam.
Agent: S.-H. Kahl, Diamants, Genève.

Comptant

London	17 janv.	18 janv.	19 janv.	20 janv.
(Ces prix s'entendent par tonne anglaise de 1016 kg. en £ stg.).				
Aluminium intér.	100	100	100	100
» export.	100	100	100	100
Antimoine	42-42.10/	42-42.40/	42-42.10/	42-42.10/
Cuivre	28.6/3	28.6/3	28.3/9	28.6/10 1/2
» settl. price	28.5	28.5/	28.5/	28.7/6
» électrolytiq.	33-33.10/	33-33.10/	33-33.10/	33-33.10
» best. selected	30.10-30.15/	30.10-30.15/	30.10-30.15/	30.5-31.10/
» wire bars	33.10/	33.10/	33.10/	33.10/
Etain anglais	146	146.15	145.5/	145.15/
» étranger	145.6/3	146.2/6	144.7/6	145.1/3
» settl. price	145.5/	146.5/	144.10/	145
» Straits	150.15/	151.15/	150	150.10/
Nickel intérieur	250-255	250-255	250-255	250-255
» exportation	37-38c/d	37-38c/d	37-38c/d	37-38c/d
Plomb anglais	12	11.15/	11.15/	11.15/
» étranger	10.11/3	10.7/6	10.5/	10.5/
» settl. price	10.12/6	10.7/6	10.5/	10.5/
Zinc	14.10/	14.12/6	14.8/9	14.3/9
» settl. price	14.10/	14.12/6	14.7/6	14.2/6

Comptant

Paris	18 janv.	19 janv.	20 janv.	21 janv.
(Ces prix s'entendent en francs français par kg. 1000/1000)				
Nitrate d'argent	180	180	184	184
Argent	255	255	260	260
Or	17.500	17.500	17.500	17.500
Platine	24.000	24.000	24.000	24.000
» iridié 25 %	39.250	39.250	39.250	39.250
Iridium	75.000	75.000	75.000	75.000
(en francs français par gramme).				
Chlorure de platine	11,—	11,—	11,—	11,—
Platinite	12,75	12,75	12,75	12,75
Chlorure d'or	9,15	9,15	9,15	9,15

London	18 janv.	19 janv.	20 janv.	21 janv.
(Ces prix s'entendent par once troy (31 gr. 103) 1000/1000).				
Or (shill.)	123	122/11	122/10	122/6
Palladium (Lstg.)	4-4.10/	4-4.10/	4-4.10/	4-4.10
Platine (shill.)	160	160	160	160
(par once standard 925/1000 en pence).				
Argent en barres	16.7/8	16.15/16	16.15/16	16.7/8

New-York	18 janv.	19 janv.	20 janv.	21 janv.
(Ces prix s'entendent en cents par once de 31 gr. 103).				
Argent en barres	25.1/2	25.3/8	25.3/8	25.3/8

Escompte et change.

Suisse: Taux d'escompte 2 %
» » avance s/nantissement 3 %

		Parité en francs suisses	Esc. %	Demande	Offre
France	100 Frs	20.305	2 1/2	20.16	20.26
Gr. Bretagne	1 Liv. st.	25.22	2	17.35	17.43
U. S. A.	1 Dollar	5.18	2 1/2	5.145	5.175
Canada	1 Dollar	5.18	—	4.48	4.55
Belgique	100 Belga	72.06	3 1/2	71.40	71.90
Italie	100 Lires	27.27	4	26.35	26.50
Espagne	100 Pesetas	100.—	6	42.10	42.70
Portugal	100 Escudos	22.29	6 1/2	15.65	16.—
Hollande	100 Florins	208.32	2 1/2	207.40	208.—
Indes néerl.	100 Guilder	208.32	—	—	208.—
Allemagne	100 Reichsmk.	123.45	4	122.60	123.30
Dantzig	100 D.Gulden	100.88	4	—	101.60*
Autriche	100 Schilling	72.93	6	—	72.92*
Hongrie	100 Pengö	90.64	4 1/2	—	89.92*
Tchécoslov.	100 Cour.	15.33	4 1/2	—	15.42*
Esthonie	100 Cour.	139.—	5 1/2	—	134.—
Lettonie	100 Lats	100.—	6-7	—	96.50
Lithuanie	100 Lits	51.80	6-7	—	51.—
Russie	100 Tchervon.	2666.-	8	—	2685.—
Suède	100 Cr. sk.	138.89	3 1/2	94.25	95.50
Norvège	100 Cr. sk.	138.89	4	89.—	90.—
Danemark	100 Cr. sk.	138.89	3 1/2	87,—	88.50
Finlande	100 Markka	13.05	6 1/2	7.30	7.80
Pologne	100 Zloty	58.14	6	—	58.45*
Yougoslavie	100 Dinars	9.12	7 1/2	—	7.15*
Albanie	100 Francos	100.—	8	—	—
Grèce	100 Drachmes	6.72	9	—	—
Bulgarie	100 Leva	3.74	8	—	—
Roumanie	100 Lei	3.10	7	3.05	3.12
Turquie	100 Livres t.	227840	—	—	249.50
Egypte	100 Livres ég.	2592.—	—	—	1790.—
Afrique Sud	1 Liv. st.	25.22	5	—	19.20
Australie	1 Liv. st.	25.22	6 1/2-7	13.25	14.25
Argentine	100 Pesos	220.—	6	105.—	115.—
Brésil	100 Milreis	62.08	—	—	39.—
Chili	100 Pesos	63.—	4 1/2-6	—	—
Uruguay	100 Pesos	536.—	—	—	218.—
Colombie	100 Pesos	504.—	5	—	496.—
Pérou	100 Soles pér.	207.50	6	—	93.—
Equateur	100 Sucres	103.60	7	—	86.—
Bolivie	100 Bolivianos	189.16	—	—	—
Vénézuéla	100 Bolivars	100.—	—	—	83.—
Mexique	100 Pesos	258.32	—	—	158.—
Philippines	100 Pesos	258.—	—	—	254.—
Indes brit.	100 Roupies	189.16	4	125.—	135.—
Chine	100 Taels		—	—	145.—
Japon	100 Yens	258.33	4.38	100.—	115.—

*) Cours du service international des virements postaux.

Imprimeurs: Haefeli & Co., La Chaux-de-Fonds.

Installations de dépoussiérage
pour
Lapidaires, Tours à polir, etc.
Innombrables références, 35 ans d'expériences
Ventilation S. A., Stäfa
Zurich
P6Z

P. ROTH S. A., LYSS
PIERRES FINES POUR L'HORLOGERIE
en tous genres
RUBIS - SAPHIR - GRENAT
Qualité soignée
Livraison rapide. Prix très avantageux.
Installations modernes pour fabriquer en grandes séries.
Téléphones : Bureau No. 45. Privé Nos. 179 et 210.

Vve Henri Butzer
MAISON FONDÉE EN 1899
La Chaux-de-Fonds (Suisse)
Téléphone 21.957
FABRIQUE D'ÉTAMPES
pour tous genres d'industries
SPÉCIALITÉ :
Etampes de boîtes
argent, métal, or, bijouterie.

SERTISSAGES
tous calibres
MARCEL RENCK, BIENNE 7
Chemin du Cordier 11 Téléphone 38.31
Régulier — Droit — Prix avantageux

exigez le **Chromage**
A. STROHL & Cie, Bienne
Téléphone 23.77 6, Chemin de la Champagne.

UNION DE BANQUES SUISSES
LA CHAUX-DE-FONDS
Capital et Réserves : Frs. 132.000.000 468
OUVERTURE DE COMPTES-COURANTS
ESCOMPTE ET ENCAISSEMENT D'EFFETS
LETTRES DE CRÉDIT CIRCULAIRES
ACHAT, VENTE ET GÉRANCE DE TITRES

Banque Cantonale Neuchâteloise
Siège central Neuchâtel

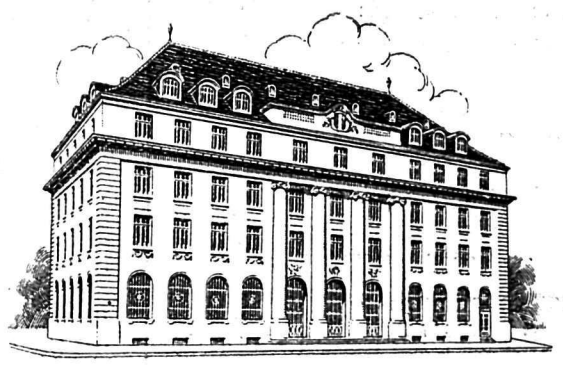

Garantie de l'Etat
Succursale : LA CHAUX-DE-FONDS

Cal. 8 3/4 - 12 lig., Fontainemelon
Cal 6 3/4 lig. A. S. 624

LES BOITES de qualité
en plaqué or laminé
10 ans 20 microns
20 ans 40 microns
sont livrées par la Fabrique de boîtes
BIELNA S. A., BIENNE
PLAQUÉ OR LAMINÉ ET ARGENT
seulement aux Fabricants d'horlogerie.

FABRIQUE DE RESSORTS
• POUR **MONTRES** oooo •
LES FILS DE ETIENNE HOFMANN
BIENNE SUISSE

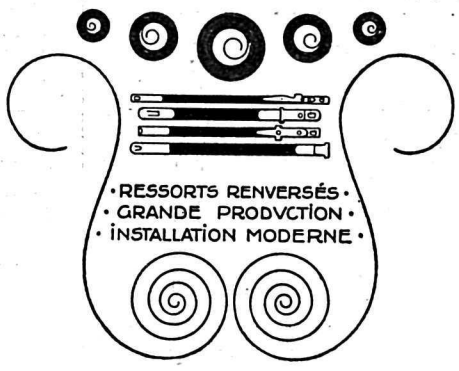

TREMPE électrique

PIERRES FINES pour l'Horlogerie
Grenat, saphirs, rubis, etc.
Rubis scientifiques
qualité soignée, en tous genres
fabriqués entièrement par
THEURILLAT & Co
- Porrentruy -
LIVRAISON PAR RETOUR 2291

Tableau comparatif

des poinçonnements effectués et des essais faits par les bureaux de contrôle des ouvrages d'or et d'argent

pendant le 4me trimestre de chacune des années 1931 et 1932.

Bureaux	Boîtes de montres poinçonnées										Objets de bijouterie et orfèvrerie, or, argent, platine, poinç. ou vérifiés								Essais de lingots d'or d'argent et de platine			
	Boîtes d'or		Boîtes d'argent		Boîtes platine		Total des boîtes				Fabrication nationale		Importation		Total des objets							
	1931	1932	1931	1932	1931	1932	1931		1932		1931	1932	1931	1932	1931		1932		1931		1932	
	Pièces	Pièces	Pièces	Pièces	Pièces	Pièces	Pièces	o/o	Pièces	o/o	Pièces	Pièces	Pièces	Pièces	Pièces	o/o	Pièces	o/o	Nombre	o/o	Nombre	o/o
1. Bienne . . .	2.765	2.145	9.196	3.626	—	—	11.961	7,7	5.771	4,7	829	3.401	4.511	3.653	5.340	1,4	7.054	2,2	372	10,7	201	8,9
2. Chx-de Fds .	59.190	67.584	2.158	1.052	365	264	61.713	39,8	68.900	56,0	787	452	5.144	4.291	5.931	1,5	4.743	1,5	1.076	30,9	1.273	55,8
3. Delémont . .	—	54	7.086	2.071	—	—	7.086	4.5	2.125	1,7	—	—	—	—	—	—	—	—	2	0,0	—	—
4. Fleurier . .	871	—	1.669	—	—	—	2.540	1,6	—	—	26	—	—	—	26	0,0	—	—	11	0.3	—	—
5. Genève . . .	10.439	9.817	5.408	2.045	123	134	15.970	10.3	11.996	9,7	6.548	5.885	39.907	36.038	46.455	12,4	41.923	13.0	131	3,7	21	0,9
6. Grenchen .	1.136	1.497	9.030	4.305	—	—	10.166	6,4	5 802	4,7	—	—	—	—	—	—	—	—	63	1.8	52	2,3
7. Locle	6.932	5.617	1.320	727	—	2	8.252	5,3	6.346	5.2	62	73	87	18	149	0.0	91	0,0	1.501	43.1	565	24.8
8. Neuchâtel .	1.444	758	248	337	88	18	1.780	1,1	1.113	0.9	8	27	28.920	27.123	28.928	7,7	27.150	8.3	7	0,2	7	0.3
9. Noirmont .	4.401	1.134	4.375	3.268	—	—	8.776	5,6	4.402	3,6	2	—	—	—	2	0.0	—	—	55	1.6	17	0.8
10. Porrentruy .	—	—	4.276	3.038	—	—	4.276	2,7	3.038	2,4	—	1	35.000	23.062	35.000	9.3	23.063	7,1	10	0.3	1	0,0
11. St-Imier . .	1.970	2.006	4.926	1.173	1	—	6.897	4,4	3.179	2,6	86	60	135	190	221	0.0	250	0,0	174	4,9	82	3,6
12. Schaffhouse	240	290	847	469	—	—	1.087	0,7	759	0.6	681	579	199.281	170.736	199.962	53.5	171 315	52.3	76	2.2	10	0,4
13. Tramelan .	4.799	2.851	10.649	6.883	—	—	15.448	9,9	9.734	7,9	8	4	—	—	8	0,0	4	0,0	11	0,3	51	2,2
Berne (Bureau fédéral)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1.265	285	26.304	13 241	27.569	7,3	13.526	4.2	—	—	—	—
Bâle (Contrôle en douane)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	41	48	26.221	35.112	26.262	6.9	35.160	10.8	—	—	—	—
Total	94.187	93.753	61.188	28.994	577	418	155.952	100	123.165	100	10.343	10.815	365.510	313.464	375.853	100	324.279[2]	100	3.489	100	2.280	100
Plus 1932	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	472	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Moins 1932	—	434	—	32.194	—	159	—	—	32.787	21.1	—	—	—	52.046	—	—	51.574	13.8	—	—	1.209	34.7

[1]) Dont 3,117 boîtes d'or à bas titres contremarquées. [2]) Y compris les fournitures.

Berne, le 3 Janvier 1933.

Bureau fédéral des matières d'or et d'argent.

Pierres fines

Vérifiages — Amincissages (Flachschleiferei) aux prix du jour.

Se recommande,

A. Girard
ERLACH

A vendre

1 tour 1000 × 150 avec vis mère.
1 fraiseuse d'outilleur «Lambercier.»
à des conditions avantageuses.

Offres sous chiffre P 2059 C à Publicitas Chaux-de-Fonds.

Mouvements

5 1/4''' Wasa 15 rubis en bonne qualité garantie sont demandés. Offres s. chiffre avec prix **P 2192 J** à **Publicitas St-Imier.**

Fabricant d'horlogerie produisant.

mouvements

3 3/4, 4 1/4, 5 1/4, 6 3/4, 8 3/4, 10 1/2 lig. en qualité moyenne et bon courant, cyl. et ancre, désire entrer en relat. avec maison pouvant sortir des séries. Prix avantagenx.

Offres à case postale 16 Bienne 3.

Terminages

depuis 3 3/4 lig. ancre sont entrepris par atelier bien organisé.

S'adresser sous chiffre **P 2115 C** à **Publicitas La Chaux-de-Fonds.**

Tout rebut éliminé!

Des boîtes de montres d'une qualité irréprochable sont fabriquées par le procédé de matriçage à chaud. Nous sortons avec nos machines les plus belles formes, sans ou avec décors, très rapidement et à des prix extrêmement avantageux. Veuillez nous demander des offres.

THÉCLA

Société Anonyme St-Ursanne

Téléphone 3155 et 3156

Laque Indo-Chinoise

Application soignée sur boîtes de montres, bijouterie, orfèvrerie, etc.

Etablissements LIC, E. Droz, rue Numa Droz 102, La Chaux-de-Fonds. 2082

Mouvements 10 1/2 lig. cyl.

bascule et à vue sans p., 4 et 7 rub., article régulier sont demandés.

Offres avec derniers prix pour séries et échant. sous chiffre P 2106 C à Publicitas Chaux-de-Fonds.

Nouveau système breveté de

montre automatique

avec contrôle de remontoir, simplicité remarquable.

Fabricants s'intéressant à cette nouveauté sont priés de s'adresser à

51502 X **Hilaire Uhlmann, Genève.**

Quelle fabrique de boîtes nickel chromé et argent

serait disposée à collaborer avec fabrique de mouvements petites pièces, ancre et cylindre, pour l'exportation, en assurant prix favorables et livraisons rapides aussi pour petites séries. Payement 90 jours. Références 1er ordre à disposition. Envoi de catalogues désirés.

Offres sous chiffre P 2117 C à Publicitas Chaux-de-Fonds.

Négociant en horlogerie cherche fabricant qui serait en mesure de lui faire un

prêt hypothécaire

en 2me rang sur immeuble très bien situé. Le fabricant qui consentira le prêt bénéficiera de la totalité des commandes. Chiffre d'affaire important. Pressant.

Faire offres sous chiffre **P 2056 C** à **Publicitas La Chaux-de-Fonds.**

A vendre

plusieurs fabriques de cadrans métalliques

Prix: Frs. 15.000, 75.000 et 150.000

Offre sous chiffre **P 2086 C** à **Publicitas La Chaux-de-Fonds.**

Bureau d'Ingénieur-Conseil

(spécialiste en horlogerie et petite mécanique)

LAUSANNE 2, Grand-Pont **A. Bugnion** **GENÈVE** 20, rue de la Cité

Dépôts de brevets d'invention, marques, dessins et modèles industriels. Expertises sur la valeur des brevets d'invention.

Examens sur la qualité des montres. Etablissements de calibres. Mise au point d'inventions et constructions de modèles.

Monsieur Bugnion se rend régulièrement dans les cantons de Neuchâtel et Berne; rendez-vous sur demande. 1634-1 X

GAINERIE

LOUIS LANG S. A., PORRENTRUY

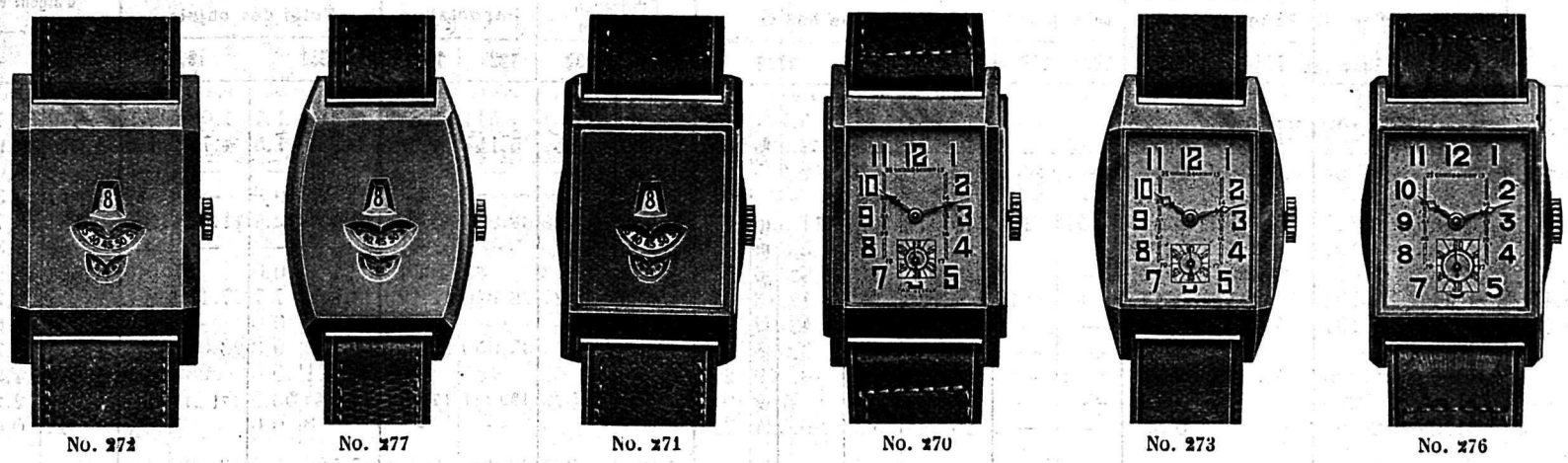

No. 272 No. 277 No. 271 No. 270 No. 273 No. 276

Quelques modèles des genres que nous exécutons en

argent, métal chromé et plaqué or laminé.

JURA WATCH Co., Delémont (Swiss)

Manufacture de Montres Roskopf soignées et à bon marché pour tous pays.

La plus grande production en savonnettes électro et dorees, simple et garanti à l'acide.

Spécialités pour l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud, l'Angleterre et les Colonies, la Chine

Montres portefeuilles 19-26 lignes. *Articles courants et de précision.* *Continuellement des nouveautés.*

Immense choix en Bracelets de dames et hommes fantaisie à bon marché. 114-1 J

Lépines et savonnettes ancre et montres-bracelets plaqué or laminé, 5 et 10 ans.

Tél. 1.80 **LOUIS BANDELIER, Nickeleur, SAINT-IMIER** Tél. 1.80

ARGENTAGES EXTRA SOIGNÉS, COURANTS ET SÉRIES
ANGLAGE DE PONTS GRAVURE DE LETTRES

LIVRAISON EXTRA RAPIDES PRODUCTION JOURNALIÈRE: 2000 CARTONS

COMMISSIONNAIRE SPÉCIAL POUR LA CHAUX-DE-FONDS ET LE LOCLE

ATTENTION !! IMPORTANTE DÉCOUVERTE D'UN BAIN SPÉCIAL INOXYDABLE, RÉSISTANT A TOUTES LES INFLUENCES. — PROCÉDÉ GARANTI INATTAQUABLE. — SE PRÊTE MERVEILLEUSEMENT POUR LES MOUVEMENTS EXPORTÉS DANS LES PAYS D'EXTRÊME-ORIENT.

Société Anonyme Fiduciaire Suisse

Schweizerische Treuhandgesellschaft

Genève Rue du Stand 59 — **BALE** St. Albananlage 1 — **Zurich** Bahnhofstrasse 66

Liquidations

d'entreprises industrielles, commerciales et financières, administrations de faillites, représentations de groupes de créanciers, arrangements, etc.

Discrétion absolue.

Prière de mentionner la raison sociale exacte de notre Société.

Exigez le **CHROMAGE** de

FLEURY & Co.

Bienne

Rue de la Loge 7 Téléph. 22.27

CHROMAGE donnant entière satisfaction, obtenu par **procédé unique**

Agences de brevets - Offices fiduciaires
Avocats et Notaires - Renseignements commerciaux

Bureau Fiduciaire & Commercial
Georges Faessli
Licencié ès sciences com. et écon. — Expert comptable A.S.E. — Diplôme Chambre suisse pour expertises comptables.
Rue du Bassin 4 NEUCHATEL Téléphone 12.90

PUBLICITAS

UBLICITÉ A L'ÉTRANGER

Publicitas reçoit les annonces pour tous les **journaux du monde à leur tarif officiel.**

Renseignements et devis gratuits.

La Maison

H. Beaumann & Co., Les Bois

livre dans les plus brefs délais tous les genres

d'Assortiment à cylindre de 3 3/4 à 12 1/2 lig.

en qualité irréprochable et au prix de la concurrence. 289 J